M-1573

Motion du 28 octobre 2020 de Mmes et MM. Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Arnaud Moreillon, Louise Trottet, Christel Saura, Corinne Bonnet-Mérier, Vincent Milliard, Alia Chaker Mangeat, Alia Meyer, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Maxime Provini, Vincent Latapie et Daniel Sormanni: «Pour des maisons de quartier intergénérationnelles».

(amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 9 février 2026)

MOTION

Exposé des motifs

Les premières maisons de quartier ont vu le jour dans les années 1960 parallèlement à l'émergence de la problématique des jeunes en rupture. En 1993, elles ont signé la charte cantonale des centres de loisirs, laquelle est toujours en vigueur aujourd'hui.

A ce jour la Ville de Genève collabore avec 17 maisons de quartier. Ces structures sont composées d'associations de bénévoles et de nombreux professionnels qui développent l'animation socioculturelle dans chaque quartier. Les habitants de tous les quartiers sont invités à s'investir dans l'association de leur maison de quartier selon leur disponibilité et leurs intérêts. La Ville de Genève met des locaux à la disposition de ces associations. Elle les subventionne en prenant en charge une partie des salaires des animateurs, les frais de fonctionnement, ou en leur allouant un soutien financier ponctuel en lien avec des projets spécifiques.

Les maisons de quartier ont chacune leurs spécificités mais elles proposent en général:

- des activités pour petits et grands, sur inscription ou en accueil libre;
- des activités pendant les vacances;
- des fêtes de quartier;
- un lieu d'écoute et d'informations pour toute la population;
- une mise à disposition de salles;
- différents cours et ateliers;
- des événements thématiques.

La Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) est l'employeur juridique de l'ensemble du personnel de toutes les maisons de quartier du canton.

Considérant:

La réalité dans laquelle nous évoluons:

- le besoin croissant des maisons de quartiers;
- la nécessité pour la jeune génération d'avoir accès à des espaces appropriés dédiés à des activités diverses et variées;

- la génération des 60+ qui a d'innombrables ressources et du temps à revendre;
- le nombre considérable d'espaces commerciaux inutilisés;
- sachant que les Maisons de quartier ferment autour de 18 h et 18 h 30;
- le fait que des jeunes désœuvrés se réunissent dans des souterrains d'immeubles ou dans des préaux d'école, causant des problèmes qui nous sont reportés par les habitant-e-s;
- le nécessaire accompagnement à la mixité de public;

- qu'il s'agit d'offrir un espace avec des horaires élargis qui permettrait d'accueillir davantage d'enfants en dehors du temps d'école afin de participer à des activités, le tout en offrant un espace en autogestion partielle, dans lequel le développement de l'autonomie est privilégié. Un travail conjoint avec les travailleurs sociaux hors murs est également à privilégier, afin de favoriser une intégration des adolescents et/ou des jeunes adultes et ainsi d'éviter de les voir se réunir dans les souterrains des quartiers;

- que favoriser le lien intergénérationnel aurait pour objectif de mettre en contact deux franges de la population autour d'ateliers thématiques où chacun-e-x pourrait partager son savoir: cours de cuisine, cours d'informatique, cours de danse, club de lecture, ateliers créatifs;

- qu'il s'agit de réunir deux générations opposées dans une société où tout va vite, trop vite. La composition des familles ne permet plus de réunir grands-parents et petits-enfants, or ce lien intergénérationnel est primordial: il contribue à la lutte contre l'exclusion, renforce une nécessaire cohésion sociale et promeut le bien-vivre ensemble,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à soutenir et développer les activités intergénérationnelles dans les MdQ existantes;
- à promouvoir l'ouverture de MdQ sous la forme de lieux infinis.